

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 4 avril 2016 à 18H00

Etaients présents : Monique BARNOUIN, Eve MAUREL, Bruno PEREZ, Gilles MOYNE, Frédéric AMOURDEDIEU, Alain LAGIER, Yves GIAI-CHECA.

Absents excusés : Jean-Louis STAIANO (donne pouvoir M.BARNOUIN), Claude GARCIN donne pouvoir à Gilles MOYNE, Alberte FELINES donne pouvoir à Eve MAUREL, Armelle TOUATI donne pouvoir à Monique BARNOUIN

Signature du PV du 20 Janvier 2016

Madame le Maire demande en début de séance l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération afin de solliciter une demande de Subvention auprès du Conseil Régional PACA au titre du FRAT 2016.

Accord de l'ensemble des élus.

I - BUDGET COMMUNAL

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015

Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Gilles MOYNE invite les membres du Conseil Municipal à voter le Compte Administratif relatif à l'exercice 2015 faisant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement		
Excédent de clôture de l'exercice 2014 :	11 323,39 €	
Total des recettes en 2015	198 873,17 €	
Total des dépenses en 2015	121 567,14 €	
Solde d'exécution de l'exercice 2015	77 306,03 €	excédent
Résultat de clôture de l'exercice 2015	88 629,42 €	excédent

Section d'investissement		
Excédent de clôture de l'exercice 2014	303 034,43 €	
Total des recettes en 2015	24 036,55 €	
Total des dépenses en 2015	132 806,08 €	
Solde d'exécution de l'exercice 2015	-108 769,53 €	deficit
Résultat de clôture de l'exercice 2015	194 264,90 €	excédent

d'où un résultat global entre les deux sections de 282.894,32€ excédent

Monsieur Gilles MOYNE demande au conseil municipal de se prononcer.

L'ensemble des membres présents APPROUVE à l'unanimité le Compte administratif de la commune pour l'exercice 2015

Approbation du Compte de Gestion 2015 établi par Monsieur le Trésorier de Pertuis

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter le compte de gestion relatif à l'exercice 2015, proposé par Madame la Trésorière de Pertuis qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement		
Excédent de clôture de l'exercice 2014 :	11 323,39 €	
Total des recettes en 2015	198 873,17 €	
Total des dépenses en 2015	121 567,14 €	
Solde d'exécution de l'exercice 2015	77 306,03 €	excédent
Résultat de clôture de l'exercice 2015	88 629,42 €	excédent

Section d'investissement		
Excédent de clôture de l'exercice 2014	303 034,43 €	
Total des recettes en 2015	24 036,55 €	
Total des dépenses en 2015	132 806,08 €	
Solde d'exécution de l'exercice 2015	-108 769,53 €	deficit
Résultat de clôture de l'exercice 2015	194 264,90 €	excédent

d'où un résultat global entre les deux sections de 282.894,32€ excédent

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

L'ensemble des membres présents **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par Madame la Trésorière de Pertuis.

Affectation du résultat de l'exercice 2015

Madame le maire présente les résultats de l'exercice 2015

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 303 034,43€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 11 323,39€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 108 769,53€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 77 306,03€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 20 830,00€

En recettes pour un montant de : 16 466,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 88 629,42€

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 194 264,90€

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

L'ensemble des membres présents APPROUVE ET VOTE à l'unanimité les résultats de l'exercice 2015 présenté par Madame le Maire.

Vote du Budget Primitif 2016

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2016, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	354.960,80	266.331,38
Résultat de fonctionnement reporté		88.629,42
Total de la section de fonctionnement	354.960,80	354.960,80

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	802.334,60	622.977,70
Reste à réaliser n-1	20.830,00	5.922,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		194.264,90
Total de la section de fonctionnement	823.164,60	823.164,60

TOTAL DU BUDGET 2016	1.178.125,40	1.178.125,40
-----------------------------	---------------------	---------------------

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présentation du budget primitif de l'exercice 2016.

L'ensemble des membres présents APPROUVE ET VOTE à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté par Madame le Maire.

II - BUDGET CŒUR DE VILLAGE

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015

Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Gilles MOYNE invite les membres du Conseil Municipal à voter le Compte Administratif relatif à l'exercice 2015 faisant apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement		
Déficit de clôture de l'exercice 2014	-44 810,80 €	
Total des recettes 2015	360 718,00 €	
Total des dépenses 2015	243 836,92 €	
Solde d'exécution de l'exercice 2015	116 881,08 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2015	72 070,28 €	excédent

Section d'investissement		
Excédent de clôture de l'exercice 2014	346 080,64 €	
Total des recettes 2015	365 980,16 €	
Total des dépenses 2015	110 718,00 €	
Solde d'exécution de l'exercice 2015	255 262,16 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2015	601 342,80 €	excédent

D'où un résultat global des deux sections de	673 413,08 €	excédent
---	---------------------	-----------------

Monsieur Gilles MOYNE demande au conseil municipal de se prononcer.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Gilles MOYNE, et après avoir délibéré

l'ensemble des membres présents APPROUVE à l'unanimité le Compte administratif de Cœur de Village pour l'exercice 2015.

Approbation du Compte de Gestion 2015 établi par Madame la Trésorière de Pertuis

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter le compte de gestion Cœur de Village relatif à l'exercice 2015, proposé par Madame la Trésorière de Pertuis qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement		
Déficit de clôture de l'exercice 2014	-44 810,80 €	
Total des recettes 2015	360 718,00 €	
Total des dépenses 2015	243 836,92 €	
Solde d'exécution de l'exercice 2015	116 881,08 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2015	72 070,28 €	excédent

Section d'investissement		
Excédent de clôture de l'exercice 2014	346 080,64 €	
Total des recettes 2015	365 980,16 €	
Total des dépenses 2015	110 718,00 €	
Solde d'exécution de l'exercice 2015	255 262,16 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2015	601 342,80 €	excédent

D'où un résultat global des deux sections de 673 413,08 € excédent

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

L'ensemble des membres présents APPROUVE à l'unanimité le Compte de gestion Cœur de Village de l'exercice 2015 présenté par Madame la Trésorière de Pertuis.

Affectation du résultat de l'exercice 2015

Madame le maire présente les résultats de l'exercice 2015 de l'opération Cœur de Village.:

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 346 080,64€

Pour Rappel : déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 44 810,80€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 255 262,16€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 116 881,08€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

72 070,28€

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) :

601 342,80€

Vote du Budget Primitif 2016 Cœur de Village

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2016, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	180.718,00	250.000,00
Résultat de fonctionnement reporté		72.070,28
Total de la section de fonctionnement	180.718,00	322.070,28

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	155.070,00	110718,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		601.342,80
Total de la section de fonctionnement	155.070,00	712.060,00

TOTAL DU BUDGET 2016	335.788,00	1.034.131,08
-----------------------------	-------------------	---------------------

Madame le Maire explique aux élus que ce budget annexe est présenté en suréquilibre au niveau de la section d'investissement recettes ; de par nature s'agissant d'un budget annexe lotissement, les dépenses (travaux d'aménagement) sont retracées en section de fonctionnement.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présentation du budget primitif de Cœur de Village de l'exercice 2016.

L'ensemble des membres présents APPROUVE ET VOTE à l'unanimité le budget primitif annexe 2016 présenté par Madame le Maire.

Vote des taux des taxes

Madame le Maire demande comme chaque année, à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti, à l'occasion du vote du budget

primitif communal 2016 , sachant que les produits attendus en appliquant les taux en vigueur sont respectivement de :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Taux en vigueur	Produit fiscal attendu
		2015	
Taxe d'habitation	424 500 €	7,37%	31 271 €
Taxe sur foncier bâti	272 300 €	7,70%	20 697 €
Taxe sur foncier non bâti	33 300 €	18,92%	6 300 €
		Produit fiscal attendu	58 538 €

Madame le Maire informe les élus que malgré la baisse importante des dotations de fonctionnement de l'état, et au vu de l'équilibre financier de la commune sur l'exercice 2015, il n'est pas nécessaire de majorer cette année les taux d'imposition pour l'exercice 2016.

Après discussion, le conseil Municipal VOTE les taux des taxes 2016 comme suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Taux en vigueur	Produit fiscal attendu
		2015	
Taxe d'habitation	424 500 €	7,37%	31 271 €
Taxe sur foncier bâti	272 300 €	7,70%	20 697 €
Taxe sur foncier non bâti	33 300 €	18,92%	6 300 €
		Produit fiscal attendu	58 538 €

Le coefficient de variation proportionnel sur les taux en 2016 est égal à 1,000000.

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations & contributions aux organismes de regroupement

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de décider de l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes de regroupement suivants :

Code Article	Tiers	2016
6554	ASSOC.DEPART.MAIRES VAUCLUSE	60,20 €
6554	MAIRIE ANSOUIS ECOLE	1000,00 €
6554	MAIRIE DE LA MOTTE D'AIGUES ECOLE	500,00 €
6554	AMICALE SAPEURS POMPIERS CUCURON	100,00 €
6554	CAF DEPARTEMENT CG FONDS D'AIDE AUX JEUNES	200,00 €
6554	SPA	309.38 €
6554	AMICALE DES MAIRES DU CANTON DE PERTUIS	30,00 €

6554	ANIM'ANSOUIS	200,00 €
6574	GROUPEMENT DEVELOPPEMENT AGRICOLE	100,00 €

DEPENSE PREVISIONNELLE HT	32 242€		
----------------------------------	----------------	--	--

Madame le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'attribution des subventions présentées.

L'ensemble des membres présents APPROUVE ET VOTE à l'unanimité l'attribution de subvention de fonctionnement aux associations telles que présentées par Madame le Maire.

Demande de subvention sur réserve parlementaire de Monsieur le sénateur Alain Milon pour l'aménagement du cimetière (modifie et remplace la délibération du 11/01/2016)

Madame le Maire, rappelle aux élus la délibération prise le 11 janvier 2016 sollicitant une subvention parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur Alain Milon pour une aide financière de 15.000€ afin de réaliser les travaux d'aménagement du cimetière.

Madame le Maire informe les élus que Monsieur le Sénateur par courrier du 17 mars informe la commune que compte tenu de l'enveloppe parlementaire qui lui a été allouée, qu' il accorde à la commune une subvention pour les dits travaux de 5.500€

Madame le maire propose donc aux élus la mise à jour de la délibération prise le 11 janvier 2016 afin de solliciter une subvention de 5.500€ auprès de Monsieur le Sénateur Alain Milon, pour aider au financement de la réalisation des travaux de l'opération d'aménagement du cimetière estimés à 32 242 € HT et propose le plan de financement suivant :

Autofinancement communale		20%	6862,00
SUBV Parlementaire		15%	5 500,00
Conseil Départemental sur 28.400€ HT de travaux subventionables au titre des Amende de Police 2016		65%	19 880,00
TOTAL HT		100%	32 242,00
TVA		20%	6 448,40
TOTAL TTC			38 690,40

L'ensemble des membres présents APPROUVE ET VOTE à l'unanimité le plan d financement pour l'opération aménagement du cimetière présenté par Madame le Maire.

***Dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 investissement bâtiments communaux
opération cœur de village création et aménagement de la place du village***

Madame le Maire informe les élus que comme chaque année, la commune peut présenter une demande de subvention au titre de la DETR, Madame le Maire propose de solliciter la DETR 2016 afin de réaliser les travaux de création et d'aménagement de la future place du village, soit le module 3 de l'opération cœur de village, dont le cout est estimé à 260.00€ et présente le plan de financement suivant

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et notamment son article 179,

Vu l'arrêté de permis de construire du plan d'aménagement en date du 15 septembre 2011

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de Vaucluse en date du 19 février 2016 sur les modalités d'octroi de la DETR,

*Considérant l'actualisation du projet suite aux diverses réunions avec les Services de l'Etat,
Considérant la présentation en 3 modules du projet, conformément aux remarques des services de l'Etat, comme suit :*

Module 1	Une Salle multimodale Associative et de services publics	636.000€
Module 2	Accueil du public - futurs bureaux de la mairie	620.000€
Module 3	Création et aménagement de la place du village mobilier urbain, fontaine et stationnement	260 000€

Considérant que l'estimation prévisionnelle de la dépense pour le Module 3 est de 260.000 € HT

Considérant que ce projet remplit les conditions pour une demande de subvention au titre de la DETR 2016

Considérant que le montant sollicité de la subvention au titre de la DETR 2016 sur le module 3 est de 80.500 € HT soit 31%

Considérant que le montant total des autres aides publiques sollicitées sur ce module 3 est de 127.500 € soit 49%

Considérant que la commune interviendra en auto financement pour la somme de 52.000 HT soit 20%

Madame le Maire demande aux élus de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la DETR 2016 pour un montant de 80.500€ pour une dépense d'investissement de 260.000€ HT concernant la création et l'aménagement de la place du village avec stationnement noyau central de l'opération cœur de village, (Module 3) sis sur le lot 22 du Cœur de Village conformément au plan d'aménagement délivré le 15 septembre 2011.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal :

D'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSE PREVISIONNELLE	260 000,00	
Plan de Financement Prévisionnel	Montant de la subvention HT	Taux
DETR 2016	80 500,00	31%
Conseil Régional	78 000,00	30%
Conseil Départemental	49 500,00	19%
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	52 000,00	20%
TOTAL	260 000,00	100%

L'ensemble des membres présents approuve à l'unanimité la présente demande de financement au titre du DETR 2016 conformément au plan de financement présenté par Madame le Maire.

Demande de subvention au titre du soutien d'investissement public local

SIPL- 2016 - Pour les travaux d'aménagements intérieurs salle polyvalente

Madame le Maire rappelle aux élus leur décision en rapport de l'augmentation importante des habitants de la commune, de créer une salle polyvalente.

Madame le Maire informe les élus qu'une demande de financement pour ce projet d'aménagement intérieur de cette salle peut être déposée auprès des services de l'état au titre du soutien d'investissement public local 2016 – SIPL

Afin de réaliser ces aménagements intérieurs d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population, Madame le Maire propose aux élus de solliciter une demande de financement au titre du SIPL 2016 d'un montant de 90.000€ HT pour une dépense globale de 300.000€ HT et propose à ce titre le plan de financement suivant :

- SIPL 2016	- 90.000 €	- 30%
- AUTOFINANCEMENT	- 60.000 €	- 20%
- REGION	- 84.000 €	- 28%
- DEPARTEMENT	- 66.000 €	- 22%
- TOTAL	300.000 €	- 100%

L'ensemble

des membres présents approuve à l'unanimité la présente demande de financement au titre du SIPL 2016 de solliciter une subvention de 90.000€ € au titre du SIPL 2016 afin d'aider aux travaux d'aménagements tous corps d'état, de la future salle polyvalente, conformément au plan de financement présenté par Madame le Maire.

Demande de subvention au titre du soutien d'investissement public local

SILP – 2016 sur les travaux accessibilité- sécurité PMR mairie et cimetière

Madame le Maire informe les élus que dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes, de la mise en conformité aux normes PMR, il convient d'aménager des parcs de stationnement aux abords du cimetière communaux et de procéder à la mise en place de panneaux de signalisation limitant la vitesse sur certains chemins communaux.

Madame le Maire informe les élus qu'une demande de financement pour ce projet peut être déposée auprès des services de l'état au titre du soutien d'investissement public local 2016 – SIPL

Afin de réaliser ces aménagements, Madame le Maire propose aux élus de solliciter une demande de financement au titre du SIPL 2016 pour une dépense globale de 28.400€ HT et propose à ce titre le plan de financement suivant :

- SIPL	- 3.720 €	14%
- AUTOFINANCEMENT	- 5 680 €	20%
- DEPARTEMENT	- 19 000 €	66%
- TOTAL	28.400 €	100%

L'ensemble des membres présents approuve à l'unanimité la présente demande de financement au titre du SIPL 2016 afin d'aider à la réalisation de la création de parcs de stationnement, de l'accès PMR aux abords du cimetière communal et de la mise en place de panneaux de signalisation réduisant la vitesse sur certaines voies communales conformément au plan de financement présenté par Madame le Maire.

Demande de subvention au titre du soutien d'investissement public local

SIPL – 2016 sur les travaux de rénovation de la chaufferie et l'installation d'une pompe à chaleur

Madame le Maire informe les élus que dans le cadre d'économies d'énergie il conviendrait de procéder au remplacement du système de chauffage de la mairie, actuellement assuré par une chaudière fuel installée en 1993 pour laquelle la maintenance devient difficile, et dont la consommation et le rendement sont jugés excessifs.

Madame le Maire informe les élus avoir fait réaliser des calculs de déperdition dont il ressort que l'installation d'une pompe à chaleur basse température serait de meilleur rapport au niveau des économies d'énergie et allègerait de fait considérablement les dépenses de fonctionnement.

Le cout de l'installation et des travaux est estimé à 24.000€ HT.

Madame le Maire informe les élus qu'une demande de financement pour ces travaux de rénovation de la chaufferie par l'installation d'une pompe à chaleur peut être déposée auprès des services de l'état au titre du soutien d'investissement public local 2016 – SIPL

Madame le Maire propose aux élus de solliciter une demande de financement au titre du SIPL 2016 d'un montant de 14.200€ HT pour une dépense globale de 24.000€ HT et propose à ce titre le plan de financement suivant :

SIPL 2016	14 200,00 €	60%
Autofinancement	4 800,00 €	20%
subvention Parlementaire	5 000,00 €	20%
TOTAL	24 000,00 €	100%

L'ensemble des membres présents approuve à l'unanimité la présente demande de financement au titre du SIPL 2016 aux fins de réaliser les travaux de restauration de la chaufferie communale et l'installation d'une pompe à chaleur conformément au plan de financement présenté par Madame le Maire.

AVENANT 2016 A LA CONTRACTUALISATION 2012-2015

Mme le Maire propose aux membres du conseil d'inscrire à l'avenant 2016 de la contractualisation 2012-2015 les dépenses d'investissement liées aux travaux de réfections des voies communales. Madame le Maire rappelle aux élus que ces travaux d'investissement entrent dans le cadre du développement durable.

La demande de subvention au titre de l'avenant 2016 à la contractualisation 2012-2015 sera donc établie comme suit :

Désignation des opérations	Montant dépenses subventionables	Taux en %	Subvention du Département	Année de référence
Commune de Sannes Réfections voiries	35 000,00	80	28 000,00	2016

L'ensemble des membres présents approuve à l'unanimité la présente demande de financement au titre de l'avenant 2016 au contrat de plan 2012-2015 aux fins de réaliser les travaux réfections de chemins communaux, conformément au plan de financement présenté par Madame le Maire.

Demande de subvention au Conseil Régional PACA au titre du FRAT 2016 pour les Communes de moins de 1250 habitants concernant les travaux d'investissement pour la restauration de la chaufferie communale

Madame le Maire informe les élus que dans le cadre d'économies d'énergie il conviendrait de procéder au remplacement du système de chauffage de la mairie, actuellement assuré par une chaudière fuel installée en 1993 pour laquelle la maintenance devient difficile, et dont la consommation et le rendement sont jugés excessifs.

Madame le Maire informe les élus avoir fait réaliser des calculs de déperdition dont il ressort que l'installation d'une pompe à chaleur basse température serait de meilleur rapport au niveau des économies d'énergie et allègerait de fait considérablement les dépenses de fonctionnement.

Le cout de l'installation et des travaux est estimé à 24.000€ HT.

Madame le Maire informe les membres du conseil que ces travaux d'investissement sont éligibles au nouveau dispositif d'accompagnement des communes proposé par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire 2016 -FRAT 2016- et propose aux élus de solliciter une demande de subvention à ce titre, afin d'aider aux financement des travaux de réfection de la chaufferie communale.

Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier, et d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant HT de la dépense	24 000,00		%
Conseil Régional FRAT		9 200,00	38
Réserve Parlementaire		10 000,00	42
Autofinancement communal		4 800,00	20
Total HT		24 000,00	
TVA 20%		4 800,00	
TOTAL TTC		28 800,00	100

L'ensemble des membres présents approuve à l'unanimité la présente demande de financement auprès du Conseil Régional PACA u titre du FRAT 2016 aux fins de réaliser les travaux réfections de la chaufferie communale, conformément au plan de financement présenté par Madame le Maire.

La séance est levée à 20H30